



LA REVUE DU 44 N° 56 - JUILLET 2020

Une année mémorable !!!

L'année 2020 restera, pour nous tous, gravée dans nos mémoires.

Le Coronavirus nous a contraint à un confinement long et éprouvant. La peur de la contamination, surtout pour nous les aînés, la privation de visite de nos proches.

Je compatis avec celles et ceux qui ont été particulièrement touchés. N'oublions pas nos amis toujours en activité qui ont été impactés dans leur vie professionnelle : le manque de ressources, la complexité à redémarrer et, pour certains, la perte de leur outil de travail.

Cette période, difficile pour tous, laissera néanmoins quelques enseignements.

- Un élan de solidarité sans précédent.
- Le retour vers nos commerces de quartier.
- Le respect de notre environnement.
- Une consommation plus saine et plus locale.

Gardons ces bonnes résolutions le plus longtemps possible !!!

Notre président, Alain PICHAVANT, a démissionné de ses fonctions départementales, régionales et nationales le 16 avril dernier. Pour nous tous, les membres du conseil d'administration, ce fût la douche froide.

Nous avons dû gérer cette décision pendant la période de confinement.

Après un premier contact par visioconférence, la décision est unanime : il faut poursuivre la mission qui est la nôtre, maintenir le lien et la défense des adhérents de la Féнарac 44.

L'équipe est soudée et motivée.

Notre réunion du C A du 14 mai dernier a permis de nommer un remplaçant et de partager la tâche.

La plupart de nos sorties et voyages sont annulés ou ajournés pour cette année. Vous serez informés le plus tôt possible en fonction de l'évolution du confinement et des directives gouvernementales. L'assemblée générale du 26 mars est remplacée par une A G par correspondance.

Nous fêterons notre 40ème anniversaire en mars prochain.

Nous restons proches de vous et à votre écoute, dans la simplicité et dans la convivialité.

Paul CLAVIER.

Plus que jamais unis au sein de la FENARAC

Aujourd'hui, plus que jamais, restons solidaires !

Nous avons besoin d'être unis derrière notre

Fédération Nationale FENARAC

Election du Tiers sortant

- William ARMANINI
- Christian BIDAUD
- Annick BRISSON

Deux nouveaux candidats se sont présentés au CA.
 - Micheline DUCHEFDELAVILLE
 - Alain MOREAU

RESULTAT DES ELECTIONS : 160 votants

ADMINISTRATEURS ACTUELS

suite à notre dernière AG

CA départemental :

Président
 Président Adjoint
 1^{er} Vice-Président
 2^{ème} Vice-Président
 Président d'Honneur
 Secrétaire
 Secrétaire Adjointe
 Trésorière
 Trésorière Adjointe
 Membres

Paul CLAVIER
 Claude BARBOT
 Joseph GUILLET
 Micheline DUCHEFDELAVILLE
 William ARMANINI
 Pierre MILLET
 Annick BRISSON
 Muriel LOGODIN
 Irène LIBEAU
 Christian BIDAUD
 Arsène BONNEAU
 Jacques LEFEVRE
 Alain MOREAU
 Michel CZIMMERMAN
 Madeleine SORIN

Nantes
 Nantes
 La Rouxière
 St. Philbert de Grand Lieu
 Bouguenais
 Notre-Dame de Grâce
 Orvault
 Orvault
 Nantes
 Couëron la Chabossière
 Loire-Divatte
 Saint-Brévin les Pins
 Rezé
 Bouvron
 St. Philbert de Grand Lieu
 Couëron la Chabossière

Membre de Cœur
 (Comme annoncé à l'AG, Madeleine continue temporairement à nous donner un coup de main, mais hors CA. Grand merci à elle)
 Personne qualifiée

Marie-José BIDAUD

ADMINISTRATION et GESTION

Responsable : Paul Clavier

Responsable adjointe : Muriel Logodin

- Trésorerie et finances

Muriel Logodin
 Irène Libeau

- Secrétariat

Pierre Millet
 Annick Brisson

- Social - CPSTI (Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants)

William Armanini
 Claude Barbot

- Intendance

Arsène Bonneau
 Jacques Lefevre



COMMUNICATION et DÉVELOPPEMENT

Responsable : Alain Moreau

Responsable adjointe : Annick Brisson

Communication

Micheline Duchefdelaville, Irène Libeau,
 Annick Brisson, Marie-José Bidaud

Internet

Joseph Guillet, Micheline Duchefdelaville

Partenaires - Politique

Paul Clavier, Pierre Millet,
 William Armanini, Claude Barbot



CULTURE et DIVERTISSEMENT

Responsables : Joseph Guillet

Responsable adjoint : Christian Bidaud

- Voyages et sorties
- ANCV
- Manifestations

Irène Libeau
 Alain Moreau



André HOUGRON

Administrateur de
 2003 à 2015
 Décédé le 19 avril 2020

Journée rencontre et vœux

Notre journée rencontre s'est déroulée devant un parterre de nombreux adhérents.

Toujours un grand succès ! Rappelons que cette journée est consacrée aux vœux, aux diaporamas 'photos' des voyages écoulés et surtout aux échanges entre adhérents.

Le Président nous accueille par un petit mot de bienvenue bien sympathique. Nous avons revécu, ensuite, les grands événements de l'année écoulée par la projection d'une centaine de photos ; photos permettant de revivre tous les bons moments passés ensemble, lors des voyages, excursions et sorties de l'année 2019.

Puis, ce fut l'heure de la présentation des traditionnels vœux avant de prendre l'apéritif tant attendu, puis d'apprécier une excellente et très copieuse choucroute de la mer.



Pensez au parrainage pour 2021

- Cotisation gratuite pour le parrainé
- Cotisation gratuite pour le parrain

NB de parrainés en 2019 : 66

- 14 devenus parrains en 2020
 - 31 ont renouvelé leur adhésion en 2020
- Soit 68 % de renouvellement**

*La vie c'est comme la bicyclette :
il faut toujours avancer
pour ne pas perdre l'équilibre.*



© Can Stock Photo - csp35569702

*La valeur d'un homme :
tient dans sa capacité à donner
et non dans sa capacité à recevoir.
Albert Einstein*

Contacts utiles

Fenarac44

Adresse mail :

fenarac44@yahoo.com

Site internet

fenarac44.fr

#####

Site national

fenarac.org

Identifiant : militant
mot de passe :4891

*Qui sont
ces masqués ?*



MANIFESTATIONS et VOYAGES

Manifestations annulées

- 4 Juin 2020 - *Repas de printemps au Gâvre*
- 23 Juin 2020 - *Croisière sur l'Estuaire de la Loire*
- 29 Mars 2020 - *Sortie au Théâtre à Nantes* à reporter en Novembre ou Décembre 2020 (date à définir)
- 19 -20 et 21 Novembre 2020 : *Forum des Séniors*

Manifestations maintenues



- du 29 Août au 5 Septembre- **Sortie ANCV** en Alsace



- Vendredi 2 Octobre 2020
**Sortie au Musée de l'Ardoise
et La Mine Bleue**



- prévus le 15 Octobre 2020
Les entretiens MAAF, SOLIMUT, GARANCE



2021

- le 23 Janvier 2021 : **Journée rencontre et vœux**
- le 25 Mars 2021 : **Assemblée Générale, Salons de la Louée, 44115 HAUTE GOULAINÉ**

Report des voyages en raison du Covid-19, indépendant de notre volonté

en Mai 2021

- **Voyage en Toscane**



en Juin 2021 **Croisière sur le Rhône**

- **Voyage pour l'Ouest Américain**
prévu en 2021,
serait reporté en 2022



**Les dates indiquées ne sont
que des prévisions**

Des séjours en France ou à l'étranger, spécialement conçus pour les seniors et personnes âgées en situation de dépendance, sont proposés par différents organismes locaux et nationaux.

LE PROGRAMME SENIORS EN VACANCES DE L'ANCV

Mis en œuvre par Agence nationale pour les chèques-vacances, l'ANCV, ce programme a pour vocation de rompre l'isolement et de créer du lien social. Il permet de bénéficier de vacances, adaptées aux retraités, à tarif préférentiel.

• Les objectifs du programme

- o Prévenir la perte d'autonomie, créer du lien social et rompre l'isolement,
- o Favoriser le départ en vacances des publics âgés,
- o Renforcer les liens intergénérationnels,
- o Encourager le répit des aidants,
- o Allonger la saison touristique.

• Partir Individuellement ou en groupe

Il existe deux possibilités :

- o Partir individuellement,
- o Partir en groupe constitué avec un porteur de projet.

De nombreuses associations FENARAC, en tant que porteurs de projets de l'ANCV, organisent pour leurs adhérents des voyages chaque année.

• Un tarif préférentiel

Les personnes non imposables peuvent bénéficier, sous conditions, d'une aide financière de l'ANCV au départ pouvant représenter jusqu'à 50% du prix du séjour. Le transport n'est pas pris en charge.

LES CAISSES DE RETRAITE

Les caisses de retraite peuvent dans le cadre de leurs actions sanitaires et sociales, selon leurs barèmes de ressources, prendre en charge tout ou partie des coûts de séjour dans le cadre du programme Seniors en vacances, voire leur transport. Interrogez la CARSAT de votre lieu de résidence.

REGIONS, DEPARTEMENTS ET COMMUNES

Des régions, départements et communes proposent des aides financières aux personnes pour les vacances. Il faut se renseigner auprès du centre communal d'action sociale (CCAS) de sa ville.

A SAVOIR

• En cas d'hébergement en maison de retraite

Il est possible de s'absenter pour des vacances. Les modalités de facturation dans le cadre d'une absence pour convenance personnelle sont dans le contrat de séjour signé lors de l'entrée dans la maison de retraite.

Certaines maisons de retraite organisent des séjours vacances pour leurs résidents.

• Pour partir en vacances avec son proche aidant

Permettre aux aidants de personnes âgées en perte d'autonomie de partir en vacances avec leur proche, tout en déchargeant ce dernier de l'aide habituellement apportée, est possible. L'accompagnement de la personne en perte d'autonomie est organisé sur place par des professionnels et dans un cadre adapté. Ces séjours sont le plus souvent organisés par des associations dans des lieux adaptés pour recevoir des personnes en perte d'autonomie. Se renseigner auprès de France Alzheimer, de l'association Vacances répit famille, etc. A certaines conditions, l'aidant peut bénéficier d'une aide financière au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) du proche aidé.- Voir fiche FENARAC n°42.a- Droit au répit.

• En cas de besoin d'aide et de soins au quotidien sur votre lieu de vacances

Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) doivent informer le service APA de leur département de leur départ et de leur besoin d'une prise en charge sur leur lieu de vacances, afin de déterminer si l'aide peut être maintenue. Il prendra ensuite contact avec le service d'aide à domicile du département.

• En cas de besoin de soins infirmiers sur le lieu de vacances

Prendre contact avec le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

AUTONOMIE Les aides récupérables et non récupérables sur succession

Certaines aides versées aux personnes âgées peuvent être récupérées dans les cas où la législation considère que ces aides, non attribuées en contrepartie de cotisations versées par le bénéficiaire, sont de simples avances dont le remboursement peut être demandé par la suite. Il est rarement recouru à cette possibilité.

LES PRESTATIONS JAMAIS RECUPERÉES

Certaines prestations ne sont jamais récupérées par l'organisme qui les a versées :

- **Les aides au logement des personnes âgées vivant à leur domicile.**
Aides au logement susceptibles d'être versées aux personnes âgées : l'APL (aide personnalisée au logement) et l'ALS (allocation de logement sociale).
- **Les aides des caisses de retraite** : aides à domicile, etc.
- **L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**, attribuée aux personnes lourdement dépendantes (GIR 1 à 4)

RÉCUPÉRATION DES AIDES SOCIALES DE LA MAIRIE

Sont récupérables par le département, les aides servies par la mairie : **l'aide-ménagère, l'aide médicale à domicile, l'aide sociale à l'hébergement (ASH), ...**

Les recours en récupération peuvent être engagés dans les hypothèses suivantes :

- **quand le bénéficiaire est « revenu à meilleure fortune »**, si son niveau de vie a vraiment augmenté ;
- **au décès du bénéficiaire**, à l'encontre de la succession ou, le cas échéant, à l'encontre d'un légataire. L'actif successoral doit être supérieur à 46 000 €, et la récupération ne concerne que les dépenses excédant 760 € et uniquement pour la part dépassant ce montant.
- **à l'encontre d'un donataire** (bénéficiaire d'une donation),
- **en dernier lieu, contre le bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie** souscrit par le bénéficiaire de l'aide sociale, lorsque la donation est intervenue après la demande d'aide sociale ou dans les dix ans précédant cette demande.

La décision de récupérer les sommes versées est prise par la commission d'aide sociale, décision qui peut être contestée devant les tribunaux administratifs.

RÉCAPITULATIF DES AIDES RÉCUPÉRABLES OU NON

Aide ou prestation	Récupérable en cas de meilleure fortune	Récupérable sur succession	Récupérable sur le donataire
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	non	non	non
Allocation de logement	non	non	non
Aide-ménagère d'une caisse de retraite	non	non	non
Aide-ménagère de l'aide sociale départementale	oui	oui	oui
Aide à hébergement en établissement départementale	oui	oui	oui
Aide médicale à domicile de l'aide sociale départementale	oui	oui	oui

L'AIDE SOCIALE

Les personnes de 65 ans, ou de 60 ans en cas d'inaptitude qui, en raison de leur état de santé, ne parviennent plus à accomplir les travaux domestiques de première nécessité, peuvent bénéficier d'une participation financière de l'aide sociale de leur mairie, pour leur permettre de rester chez elles.

L'aide sociale peut prendre en charge une partie des frais d'aide-ménagère, de garde à domicile, de portage de repas, de téléassistance, ...

La demande se fait auprès du centre communal d'action sociale (CCAS) ou à la mairie ou bien encore auprès d'une association d'aides ménagères qui constituera le dossier.

Les ressources mensuelles du bénéficiaire ne doivent pas dépasser un plafond. Selon le montant de ses ressources, une participation financière peut rester à sa charge.

Cette aide **ne peut être attribuée** aux personnes :

- qui ont des ressources au-dessus de l'aide sociale. Ils doivent s'adresser à l'action sanitaire et sociale de leur caisse de retraite (CARSAT) - Voir fiche FENARAC n°44.b ;
- qui disposent de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) car elle est incluse dans leur plan d'aide - voir fiches FENARAC n°40. a et b.

Celles qui n'ont droit ni à l'APA ni à l'aide sociale peuvent s'adresser à leur caisse de retraite.

L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (APA)

Attribuée et financée par le conseil général, elle a pour but d'accompagner les personnes âgées de plus de 60 ans dans les gestes essentiels de la vie quotidienne, selon qu'elles sont à leur domicile ou en établissement. Son montant est fonction du degré d'autonomie de la personne (selon qu'elle est en GIR 1, 2, 3 ou 4) et de ses ressources.

A domicile, l'APA finance un plan d'aide élaboré avec le bénéficiaire qui définit les différents services et aides nécessaires à son maintien à domicile – Voir fiches FENARA n°40. a et b.

Les personnes en GIR 5 et 6 n'ont pas droit à l'APA mais peuvent bénéficier des aides de l'action sanitaire et sociale de leur caisse de retraite

Les départements, les communes par l'intermédiaire de leur action sociale, peuvent accorder des aides financières pour faciliter le maintien à domicile aussi longtemps que possible.

A SAVOIR

Vous pouvez utilement vous informer auprès :

- de votre centre communal d'action social (CCAS),
- de votre mairie,
- du centre local d'information et de coordination (CLIC) qui a pour mission d'informer et d'accompagner les personnes âgées,
- de votre caisse retraite.

Les départements et les communes, par l'intermédiaire de leur action sociale, peuvent accorder des aides financières pour faciliter le maintien à domicile aussi longtemps que possible.

Que si la tourterelle roucoule, le ramier caracoule et que la bécasse croule
que la perdrix cacabe, que la cigogne craquette ...
et que si le corbeau croasse, la corneille corbine
et que le lapin glapit quand le lièvre vagit.

Tu sais tout cela ? Bien. Mais sais-tu ?... Que l'alouette grisolle ??
Tu ne le savais pas. Et, peut-être, ne sais-tu pas davantage que le pivert picasse.
C'est excusable ! Ou que le sanglier grommelle, que le chameau blatère
Et que c'est à cause du chameau que l'on déblatère !
Tu ne sais pas non plus peut-être que la huppe pupule
Et je ne sais pas non plus si on l'appelle en Limousin la pépue parce qu'elle pupule
ou parce qu'elle fait son nid avec de la chose qui pue. Qu'importe !
Mais c'est joli : la huppe pupule !
Et encore sais-tu que la souris, la petite souris grise : devine ? La petite souris grise
chicote ! Oui ! Avoue qu'il serait dommage d'ignorer que la souris chicote
et plus dommage encore de ne pas savoir, que le geai cajole !"

Sais-tu ?...





Association de Gestion
et de Comptabilité



**AGIR AVEC
DES
PARTENAIRES**



BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST

ADDITIONNER LES FORCES, MULTIPLIER LES CHANCES



**La Féнарac accueille tous les retraités
Qui se retrouvent
Dans les valeurs de notre association.**

Rejoignez-nous.

Et consultez notre site
www.fenarac44.fr